

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
COMPTE-RENDU de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013 à 20 HEURES**

Présent(e)s : M. VERGUET, MARTIN, PIONCHON, PERROT-MINNOT, BARBE et PERONNIER

Mmes. VALLIN, BOURBON et GUILLOT

Absents excusés : MM. ROYER et FROGER

**Ordre du jour** :

- Restauration de la Chapelle de Tramonet « phase urgences » et de l'église « 1ère phase »
- Nouvelle offre retenue dans le cadre de la seconde consultation pour les travaux de charpente de la chapelle de Tramonet,
- Point sur l'avancement des travaux.
- Renouvellement d'un contrat à durée déterminée / agent d'entretien des bâtiments communaux,
- Finalisation de la vente des terrains communaux sis « Les Grands Peupliers » à la Communauté de Communes Val Guiers / mise à jour des informations cadastrales suite à la réalisation du document d'arpentage / autorisation de signature de l'acte notarié,
- Avis sur le projet d'un recours en annulation du décret d'utilité publique du projet Lyon-Turin,
- Point sur l'avancement du projet de sécurisation du secteur de Tramonet,
- Questions diverses.

**Affiché le 8 octobre 2013**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**Délibération n°40/2013 : Vente d'un terrain communal à la Communauté de Communes Val Guiers / Zone Val Guiers « Les Grands Peupliers ».**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de vente d'un terrain communal situé sur la zone d'activité Val Guiers Ouest au lieudit « Les Grands Peupliers ».

Il rappelle également la proposition faite à la Communauté de Communes Val Guiers pour une vente à 9 Euro le m2 (sans TVA) qui a été acceptée par celle-ci par délibération du 9 avril 2013.

Il donne les informations cadastrales modifiées et surfaces réelles des parcelles après bornage définitif soit section A : n° 2117 pour 2964 m2, n° 2118 pour 2536 m2, n° 2121 pour 121 m2 et n° 2122 pour 6556 m2 soit une superficie totale de 12.177 m2

Il précise que le produit de la vente s'élèvera donc à 109.593 Euro et que le Service France Domaine a donné une réponse favorable à la Communauté de Communes Val Guiers pour cette acquisition dans ces conditions.

Il explique que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, il propose de valider cette vente.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la vente à la Communauté de Communes Val Guiers du terrain communal sis « Les Grands Peupliers » dans les conditions susmentionnées.

### **Délibération n° 41/2013 : Restauration de la Chapelle / Lot n° 2 - Charpente**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 juillet 2013 validant le choix des entreprises adjudicatrices pour les travaux de la restauration de la Chapelle de Tramonet.

Il explique la défection, pour des raisons de planning, de l'entreprise Domenget à Chambéry (Savoie) dont l'offre avait été retenue pour un montant de 8.783, 00 € HT.

Il indique qu'une nouvelle consultation des entreprises a été réalisée et que le choix, après analyse des offres qui ont fait l'objet d'une réévaluation pour adjonction de quelques travaux complémentaires, s'est porté sur l'entreprise COUTURIER à Yenne pour un montant s'élevant à 11.284, 80, 00 € HT.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le choix de l'entreprise COUTURIER pour les travaux et le coût proposés.

### **Délibération n°42/2013 : Renouvellement du contrat à durée déterminée / entretien des bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 octobre 2012 autorisant la signature d'un contrat de droit public à durée déterminée, à compter du 1er décembre 2012.

Il rappelle également qu'il s'agissait d'un emploi nouvellement créé suite au départ à la retraite d'un agent, avec les particularités suivantes :

- Missions : entretien des bâtiments communaux,
- Horaire hebdomadaire : 4h soit 17h 30mn par mois congés payés inclus
- Rémunération calculée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - Echelle III – Indice 297 - Indice majoré 308,
- Régime indemnitaire : Supplément Familial de Traitement et IEMP dans les conditions prévues par délibération du 18 décembre 2006.

Il précise qu'il convient de renouveler le contrat de travail pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 et ce, dans les mêmes conditions hormis celles du calcul de la rémunération qu'il propose d'effectuer sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à renouveler et à signer le contrat de travail, dans les conditions susmentionnées avec l'agent en poste.

### **Délibération N°43/2013 : Projet ferroviaire Lyon Turin / recours de la commune en annulation du décret d'utilité publique**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la situation nouvelle résultant du décret du Premier Ministre en date du 25 août 2013 signant la déclaration d'utilité publique des accès français au tunnel de base du projet ferroviaire Lyon-Turin.

Il rappelle la délibération de la commune du 12 mars 2012 donnant un avis défavorable à l'utilité publique de ce projet en raison des nombreuses études indépendantes démontrant son inutilité, de ses conséquences sur l'environnement et les populations.

Il rappelle également les arguments incontestables contrant ce projet qui sont la baisse permanente depuis 1994 des trafics routiers entre la France et l'Italie et l'absence de saturation de la ligne existante sur laquelle des travaux de modernisation et d'augmentation de gabarit ont été réalisés pour près d'un milliard d'euro.

De plus, il précise qu'aucune mesure n'a réellement été prise depuis 2002 pour le transfert des marchandises sur le rail malgré les engagements pris le 13 février 2002 devant l'Assemblée Nationale.

S'ajoute à cela le prix pharaonique du projet et le déficit prévisible de son exploitation.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour connaître leur avis sur un recours devant le Conseil d'Etat contre la décision de Déclaration d'Utilité Publique.

Il explique que ce recours serait effectué par un avocat dont les honoraires seraient à la charge des communes et des ECPI concernés par le tracé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- décide de s'associer à la procédure pour contester la Déclaration d'Utilité Publique qui vient d'être signée,
- Accepte le versement d'une participation financière pour le paiement des frais d'avocat à hauteur de 500 Euro.

---

## **COMPTE-RENDU**

### **• Point sur l'avancement des travaux de l'église et de la Chapelle**

Monsieur le Maire rappelle quelques points sur les travaux en cours pour lesquels les comptes-rendus des réunions de chantier sont transmis régulièrement à l'ensemble du conseil.

#### **Restauration de la Chapelle / Phase urgences**

Lot n°2 – Charpente : L'entreprise COUTURIER est intervenue très rapidement et a réalisé la quasi-totalité des travaux sur la semaine du 9 au 13 septembre.

Lot n°1 – Maçonnerie : L'entreprise GLENAT débute les travaux cette semaine.

Lot n°3 - Décors peints : Les quelques recherches concernant d'éventuels décors cachés au niveau des structures impactées par les travaux actuels de maçonnerie sont restées sans résultat.

Monsieur le Maire rappelle que la voie située au nord de l'édifice est une propriété privée et qu'elle ne doit en aucun cas être utilisée comme passage ou stationnement par les entreprises intervenantes.

#### **Restauration de la toiture de l'église**

Mise en place des échafaudages cette semaine.

### **• Point sur l'avancement du projet de sécurisation du secteur de Tramonet**

Monsieur le Maire rappelle les rencontres précédentes visant à avancer sur le projet (réunion publique, réunions en mairie et sur site avec les quelques personnes intéressées du secteur).

Il signale qu'une matérialisation de la position des futurs ouvrages (coussins berlinois et panneaux d'entrée d'agglomération) a été réalisée sur place à l'aide de peinture et ce, en concertation avec les riverains.

Il explique qu'il convient dorénavant de déterminer le descriptif des travaux.

Il propose également de rencontrer assez rapidement les habitants du secteur de la Clavetière pour la sécurisation de la voie « route de Verel » afin de mener conjointement ces deux opérations pour mutualiser les moyens.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• Acquisition de la grange du Pivet**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'acte notarié a été signé le 20 septembre dernier. Il rappelle les dispositions de l'acte notamment en ce qui concerne la servitude de passage pour l'habitation située sur la droite de l'accès au tènement acquis par la commune dans le but d'y aménager l'atelier technique.

- **Eaux pluviales - Travaux voirie**

**Ruisseau de Tramonet (intempérie juillet 2013)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un relevé topographique est en cours de réalisation pour revoir l'écoulement du ruisseau de Tramonet sorti de son lit par deux fois sur ces trois dernières années suite aux gros épisodes pluvieux.

Monsieur MARTIN explique son intervention suite aux dégâts du sinistre estival. Il explique que le ravinement ne se fait pas sous le pont en raison du tube béton. Il donne quelques idées sur les travaux qui pourraient être réalisés afin de rabaisser le niveau du ruisseau et faire en sorte que le débordement s'évacue dans le champ :

- reprofiler une partie de la route
- supprimer la vanne...

**Secteur « La Belle Etoile » (intempérie juillet 2013)**

Monsieur le Maire explique les dégâts occasionnés dans ce secteur en raison de l'insuffisance du réseau d'écoulement des eaux pluviales.

Il explique que Monsieur ROYER s'est rendu sur site avec un entrepreneur pour estimer la restauration du mur de soutènement bordant la propriété POUSSIELGUE et prévoir l'extension du réseau.

Le mur a subi des dégradations importantes. Les eaux ont traversé la propriété jusqu'à la voirie en contrebas où une habitation a également été impactée.

**Réfection chemin rural « La Lintonière »**

Monsieur ROYER a également sollicité un devis pour la réfection de ce chemin.

**Lavoir de Tramonet**

Monsieur MARTIN signale un léger accrochage du coin de toiture du lavoir.

Le véhicule responsable (non identifié) a par contre bien endommagé le mur de la propriété attenante.

Le propriétaire souhaiterait une concertation permettant à la commune de récupérer quelques mètres de terrain en bordure de voie permettant l'élargissement du virage.

Monsieur le Maire rappelle que lors des discussions autour du projet de sécurisation du secteur, il n'a pas été envisagé un agrandissement des voies afin de limiter la vitesse des automobilistes déjà très importante dans ce secteur.

- **SIEGA**

Monsieur le Maire explique la présentation par le SIEGA du projet de raccordement des 2 stations d'épuration de la commune « Belle Etoile » et « Chef Lieu » à la station intercommunale de Romagnieu.

Il projette à l'écran les 3 scénarios proposés par le bureau d'étude. Les tracés sont sensiblement les mêmes mais ils diffèrent cependant par les emplacements et le nombre de bassins de stockage et postes de relevage.

Le projet est chiffré entre 2.5 et 3 millions d'euro et pourrait être réalisé sur 3 ans.

- **POINT RENTREE SCOLAIRE**

Madame VALLIN précise le maintien in extremis de l'ouverture de la 4ème classe.

L'effectif total sur les deux écoles du Regroupement Pédagogique est de 82 élèves et est réparti comme suit :

### Ecole Maternelle (19)

14 élèves en moyenne section et 5 en petite section

### Ecole élémentaire (63)

- 4 élèves en grande section et 13 CP constituent la classe Mme. JACQUET
- 11 CE1 et 12 CE2 constituent la classe Mme. BERARD
- 9 CM1 et 14 CM2 constituent la classe Mme. VIAL

### **Mise en place du projet éducatif sur la réforme des rythmes scolaires / rentrée 2014**

Le projet est à transmettre le 5/11/2013 à l'Inspectrice d'Académie.

Il consiste à décider de la plage horaire retenue par les écoles pour le temps périscolaire supplémentaire de  $\frac{3}{4}$  heure par jour.

Certaines collectivités apprécieraient la possibilité d'un temps de 1h 30 tous les 2 jours.

Cela faciliterait l'organisation des activités.

Cependant, l'Inspectrice d'Académie a émis un avis défavorable précisant un temps maximum d'enseignement de 5h  $\frac{1}{4}$  par jour.

Néanmoins il existe des dérogations qui vont dans ce sens sur d'autres départements.

Le projet doit également préciser les activités pédagogiques souhaitées.

Les discussions sont en cours. Des réunions sont prévues à la Communauté de Communes Val Guiers compétente pour l'organisation de l'accueil périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

### ● **SOU des ECOLES**

Madame VALLIN signale qu'un nouveau bureau a été constitué. Il se compose comme suit :

Laurence Burnier, Présidente et Philippe Nerrand, Vice-Président

Violaine Blanc, Trésorière et Sébastien Gros, Trésorier adjoint

Lucie Berthier, Secrétaire et Marjolaine Duhoux, Secrétaire adjointe

Sabine Morizot, Marilynne Curtillat, Emmanuelle Hyvert et Sabrina Paindavoine, membres actifs.

### ● **RAPPORTS d'ACTIVITE 2012**

Monsieur le Maire signale que les rapports suivants peuvent être consultés :

- SDES
- SIEGA

### ● **Randonnée pédestre du 13 octobre 2012**

Monsieur MARTIN signale que la Confrérie du gâteau de St Genix organisatrice souhaite deux points de ravitaillements sur la commune soit un au local de Tramonet et un au Chef Lieu. Monsieur MARTIN précise qu'il s'occupe du site de Tramonet.

Pour le Chef Lieu, il est prévu au four et il conviendra de prévoir l'alimentation EDF.